

GIVRAND, le 7 juin 2023

Dossier suivi par Ludovic PRIOU et Nadia REMAUD

Réf. : smm-2023-65

Objet : Réunion du Comité Syndical

PJ : Projet de procès-verbal du Comité Syndical du 24/03/2023
Note explicative de synthèse

Le Président du Syndicat

à

**Mesdames et Messieurs les délégués titulaires
du COMITÉ SYNDICAL**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du **COMITÉ SYNDICAL** du Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay qui aura lieu :

**le VENDREDI 16 JUIN 2023 à 9 h 30
à la Salle polyvalente à SAINT-REVEREND**

ORDRE DU JOUR :

Affaires présentant un intérêt commun

1. Compte-rendu d'activités - Année 2022
2. Décision modificative n° 1 du budget 2023
3. Amortissement des immobilisations
4. Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024

Entretien et restauration des marais et des cours d'eau

5. Mise à disposition des données de restitution du barrage d'Apremont
6. Aménagement des marais salés favorables à l'anguille et à la biodiversité : Gestion des prises d'eau

Lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants

7. Remboursement de la validation annuelle du permis de chasser pour les agents effectuant la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Vie et du Jaunay

8. Partenariat avec la Fédération Régionale des Chasseurs des Pays de la Loire pour le développement et la gestion des complexes bocagers (haies, mares...)
9. Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec le CPIE Logne et Grand-Lieu pour la mise en œuvre des opérations « Bienvenue dans mon jardin au naturel », « Marche pour l'Eau » et « Formation des élus »

Questions diverses

.../...

A l'issue de la réunion, une visite de terrain du plan d'eau de la Lucière à Saint-Révérend vous sera proposée afin de découvrir le site après les travaux d'effacement et de restauration du ruisseau.

Je vous rappelle que **le Comité Syndical ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance**, soit plus de la moitié.

Aussi, si vous ne pouvez pas assister au Comité Syndical, **il est important de vous faire représenter, en priorité, par un délégué suppléant de votre structure**. A défaut, vous pouvez donner pouvoir à un autre délégué titulaire.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Hervé BESSONNET